



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/11/Corr.1
2 avril 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX
DE SA SIXIÈME SESSION, TENUE À LA HAVANE
DU 25 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 2003**

PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS

Rectificatif

Paragraphe 35

Lire le paragraphe comme suit:

Dix-sept organisations intergouvernementales et 79 organisations non gouvernementales étaient également représentées.

Paragraphe 45

Ajouter à la fin du paragraphe le texte suivant:

Après l'adoption de la décision 23/COP.6, le Canada a fait une déclaration sur des questions relatives à la gestion du programme et du budget. Il a réaffirmé la nécessité d'améliorer encore l'établissement de rapports sur le budget et souligné qu'il faudrait apporter un appui plus important à la mise en œuvre effective de la Convention plutôt qu'à l'administration du processus.
